

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 5 de l'ordre du jour**

**CX/AF 01/5 Addendum 2  
Février 2001**

**F**

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION  
ANIMALE**

**Deuxième session**

**Copenhague (Danemark), 19-21 mars 2001**

**EXAMEN À L'ÉTAPE 4**

**DE**

**L'AVANT-PROJET DE CODE D'USAGES RÉVISÉ  
POUR UNE BONNE ALIMENTATION ANIMALE**

1. À sa première session<sup>1</sup>, le Groupe intergouvernemental spécial a débattu du mandat éventuel d'un groupe de travail qui inclurait la fabrication des produits d'alimentation animale au niveau de l'exploitation, la production de cultures fourragères, les pratiques d'alimentation animale et l'alimentation en pâturage. Compte tenu des divergences d'opinion concernant le mandat proposé pour ce groupe de travail, le Groupe intergouvernemental spécial est convenu qu'il était prématuré de créer un groupe de travail informel.

2. Le présent document propose un mandat pour un groupe de travail sur la production et l'utilisation sur l'exploitation des aliments pour animaux<sup>2</sup> qui pourrait être constitué en fonction des conclusions du débat sur la Section 6 du projet de Code faisant l'objet du point 5 de l'ordre du jour provisoire.

---

<sup>1</sup> ALINORM 01/38, par. 64 à 68

<sup>2</sup> Section 6 du Code d'usages pour une bonne alimentation animale

### **Projet de mandat pour un groupe de travail sur la production et l'utilisation sur l'exploitation des produits d'alimentation animale**

L'Avant-Projet de Code pour une bonne alimentation animale inclut une section 6 intitulée Production et utilisation sur l'exploitation des produits d'alimentation animale, qui reste à élaborer et qui devrait inclure des dispositions concernant le système HACCP.

Pour élaborer cette section, il faudrait créer un groupe de travail qui étudierait les questions ci-après:

#### **Fabrication de produits d'alimentation animale sur l'exploitation**

Le Code pour les produits d'alimentation animale fabriqués sur l'exploitation devrait énoncer les mêmes principes que celui pour les produits d'alimentation animale d'origine industrielle et comprendre des dispositions relatives au système HACCP.

#### **Bonnes pratiques d'alimentation animale**

Le Code devrait inclure des normes d'alimentation animale à l'intention des agriculteurs pour garantir une utilisation correcte des produits d'alimentation animale.

#### **Bonnes pratiques agricoles**

Les matières premières et les cultures fourragères devraient avoir été produites en fonction de bonnes pratiques agricoles. Il devrait être possible de vérifier l'utilisation de semences, d'engrais, de pesticides et de mesures de lutte contre les ravageurs au stade de l'entreposage.

Le Code devrait également couvrir l'utilisation des cubes alimentaires, des blocs à lécher, des suppléments minéraux et vitaminiques et d'autres suppléments (implants et bols retard).